



PRÉAVIS N°: 06/21 OBJET DU PRÉAVIS:

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de CHF 134'400.- pour la modération du trafic dans la zone 30 km/h du Fey, l'aménagement du carrefour des Combremonts et la mise en place d'un passage pour piétons à l'avenue Eugène-Burnand

CONSEIL COMMUNAL DU 7 décembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers Communaux,

La commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis s'est réunie le 9 novembre 2021 à 20h à la salle Mazan. Elle était composée de M. Willy Blaser rapporteur, de Mme Nathalie Ryf Benjamin et de MM. Elias Traby, Jean-Luc Cressier et Kurt Lehmann. La COGEFIN était représentée par Sandrine Bosse Buchanan. La Municipalité était représentée par M. Raphaël Tatone, Municipal responsable de la sécurité et des sports que nous remercions chaleureusement pour la clarté de ses explications.

Le préavis présent a pour but l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité routière dans 3 endroits de la ville :

- Installations visant à modérer le trafic dans le quartier du Fey, suite à la mise en place de la limitation à 30 km/h dans tout le quartier.
- Aménagement du carrefour des Combremonts afin de faciliter l'accès au parking des Combremonts.
- Mise en place d'un passage pour piétons à l'avenue Eugène Burnand.

	Objets	Montants TTC
I	Modération du trafic dans la zone 30 km/h du Fey	58'160.-
II	Aménagement du carrefour des Combremonts, RC541-RC543	63'540.-
III	Mise en place d'un passage pour piétons à l'av. Eugène-Burnand	12'700.-
	TOTAL TTC	134'400.-

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF. 50'000.- par préavis. Elle ne se prononce par contre pas sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Aménagements dans le quartier du Fey :

Les travaux prévoient la construction de 6 nouveaux dos d'âne, le réaménagement du carrefour de l'avenue du Fey et du chemin du Champ-du-Gour, la création d'une zone de dépose rapide sur le chemin du Champ-du-Gour, ainsi que des panneaux de signalisation.

Les discussions portent sur l'utilité de mettre en place une circulation en sens unique. Il faudrait alors faire valider une nouvelle version du projet au canton et retarderait donc de plusieurs années la mise en place de toutes les améliorations proposées.

Concernant la mise en place de la zone de « dépose rapide » (le conducteur a l'interdiction de sortir de son véhicule, sans quoi il peut être amendé) : ce type de zone est différent d'une zone de « dépose minute » (le conducteur peut sortir de son véhicule). Il y aurait donc possibilité de pouvoir amender ceux qui ne respecteraient pas le règlement.

Le coût des travaux semble donc tout à fait adéquat au vu des améliorations sécuritaires et pour des conditions de vie des habitants que ces aménagements apporteront au quartier du Fey.

Aménagement du carrefour des Combremonts

Ces travaux visent à rendre l'accès au parking des Combremonts possible sans devoir emprunter le centre-ville et à sécuriser la traversée des routes RC543 et RC 541 pour les piétons.

La discussion a porté sur la raison pour laquelle le miroir qui se trouvait dans ce carrefour a été enlevé. Celui-ci avait en fait mis en place par un privé et le canton de Vaud n'a pas jugé utile de le laisser.

Le coût des travaux semble donc tout à fait adéquat au vu des améliorations qu'apporteront ces aménagements (allègement du trafic par le centre-ville et sécurisation pour les piétons).

Mise en place d'un passage pour piétons à l'avenue Eugène-Burnand

Ces travaux visent à mettre en place un passage pour piétons sur l'avenue Eugène Burnand qui a subi un développement immobilier considérable ces dernières années. Ces travaux sont indispensables pour la sécurité des piétons.

Le coût des travaux semble donc tout à fait adéquat au vu des améliorations qu'apporteront ces aménagements (sécurisation de la traversée de l'avenue Eugène Burnand).

Il est demandé à M. Raphaël Tatone quels seront les délais de réalisation de ces 3 projets. Si aucune opposition n'est formulée, les travaux devraient débuter au printemps 2022.

CONCLUSIONS

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 06/21 ;
- ouï les rapports de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. **autorise la Municipalité à entreprendre des travaux pour la modération du trafic dans la zone 30 km/h du Fey,**
2. **autorise la Municipalité à entreprendre des travaux pour l'aménagement du carrefour des Combremonts,**
3. **autorise la Municipalité à entreprendre des travaux pour la mise en place d'un passage pour piétons à l'avenue Eugène-Burnand,**
4. **accorde à la Municipalité, pour les travaux de la conclusion 1, un crédit d'investissement maximum de CHF 58'160.- TTC, dont à déduire toute participation ou aide éventuelle,**
5. **accorde à la Municipalité, pour les travaux de la conclusion 2, un crédit d'investissement maximum de CHF 63'540.- TTC, dont à déduire toute participation ou aide éventuelle,**
6. **accorde à la Municipalité, pour les travaux de la conclusion 3, un crédit d'investissement maximum de CHF 12'700.- TTC, dont à déduire toute participation ou aide éventuelle,**
7. **prend acte que les dépenses des conclusions 1 et 2 seront comptabilisées au bilan et amorties selon les possibilités du ménage communal, avec une durée maximale de trente ans,**

8. prend acte que la dépense de la conclusion 3 sera comptabilisée au bilan et amortie selon les possibilités du ménage communal, avec une durée maximale de dix ans,
9. autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout des dépenses des conclusions 1 à 3 aux meilleures conditions du marché.

Membre de la COGEFIN ayant participé à l'élaboration de ce rapport : Sandrine Bosse Buchanan.

Membres de la COGEFIN présents lors du vote le 23 novembre: Mmes Sandrine Bosse Buchanan, Sophie Demierre & Céline Ombelli, MM. Alexandre Anthonioz, Cédric Böhlen, Colin Faqi, Jakup Isufi, Julien Pittet & Simon Benjamin.

Moudon, le 23 novembre 2021
rapporteuse

Sandrine Bosse Buchanan,